



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2025_0362

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux de rénovation et de conformité du système de sécurité incendie des archives départementales - Approbation de l'avant-projet définitif

Le 16 juin 2025 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme COURTEILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h37.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Après 17 ans d'exploitation, l'usage des bâtiments ayant évolué, le bâtiment des archives départementales est sous avis défavorable de la commission de sécurité et une refonte globale du système de sécurité incendie s'avère nécessaire incluant également l'amélioration de l'accessibilité des équipements pour les contrôles réglementaires et la maintenance.

Une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation et de conformité du système de sécurité incendie des archives départementales a été confiée au bureau d'études AFTI. Le marché n° 2023-0068 a été notifié le 28 février 2023.

Il est proposé d'approuver l'avant-projet définitif réalisé par ce maître d'œuvre. Le projet porte plus précisément sur la levée de l'avis défavorable d'avril 2022 motivé par :

- l'absence de dossier système de sécurité incendie mis à jour ;
- la non-levée des différentes remarques des rapports de contrôle périodiques ;
- le non fonctionnement de la porte coupe-feu du R-1 ;
- la gestion du stockage d'archives dans les locaux du R-1 non protégés.

En complément, le projet intègre l'évolution des usages du bâtiment, notamment la suppression du poste de conciergerie.

Au stade avant-projet définitif, le maître d'œuvre estime le coût définitif des travaux à 360 025,43 euros hors taxes (valeur janvier 2023), soit 432 030,52 euros toutes taxes comprises (valeur janvier 2023).

Cette estimation est supérieure à l'enveloppe prévisionnelle des travaux arrêtée au stade de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre, à savoir 300 000 euros hors taxes, soit 360 000 euros toutes taxes comprises (valeur janvier 2023).

L'augmentation de l'enveloppe des travaux, à hauteur de 60 025,43 euros hors taxes (+ 20 %), résulte de plusieurs ajustements rendus nécessaires au regard du programme initial.

D'une part, les évolutions réglementaires en matière de sécurité incendie, notamment sur le désenfumage, ont conduit à la mise en œuvre de solutions validées par le service prévention du service départemental d'incendie et de secours : redéfinition des zones de désenfumage, modification du balayage de certains locaux, et renforcement des débits par l'ajout d'un extracteur complémentaire. Ces mesures n'étaient pas prévues dans l'enveloppe initiale.

D'autre part, des adaptations techniques ont été apportées afin d'ajuster l'installation aux usages actuels du bâtiment. Ainsi, le système de sécurité incendie a été simplifié avec la création d'une seule zone d'alarme pour l'ensemble du bâtiment, contre deux auparavant.

Enfin, les travaux ont été étendus à une zone récemment réaménagée en bureaux et locaux de stockage, nécessitant l'extension du système de sécurité incendie.

A ce stade avant-projet définitif, la durée prévisible des travaux est de 5 mois (préparation, travaux et réception) pour une mise en exploitation au printemps 2026.

Le coût des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre seront actés par avenant au marché n° 2023-0068 du 28 février 2023 passé avec le bureau d'études AFTI.

Une consultation en lots séparés sera lancée pour les marchés de travaux correspondants et l'autorisation de signer ces marchés sera soumise à l'approbation de la Commission permanente.

Décide :

- d'approuver l'avant-projet et l'estimation définitive des travaux de rénovation et de conformité du système de sécurité incendie des archives départementales à hauteur de 360.025,43 euros hors taxes (valeur janvier 2023), soit 432.030,52 euros toutes taxes comprises (valeur janvier 2023) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer la consultation des marchés de travaux en lots séparés.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
17 juin 2025
ID: CP_2025_0362

Pour extrait conforme